



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 19 octobre 2016

**Membres présents :** Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

**Excusés :** Caroline BILLOT ayant donné pouvoir à Gilles DEGENEVE, Emma PARENT

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Daniel ZUABONI est désigné en tant que secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Modification des statuts de la communauté de communes du Genevois

Monsieur le Maire rappelle que la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, du 7 août 2015, opère une nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, que la Communauté de communes se doit de prendre en compte.

Ainsi, l'article 64 de la loi NOTRe, renforçant significativement les compétences du niveau communautaire, a supprimé la référence à l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique, induisant une nécessaire réforme des présents statuts.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes du Genevois, s'agissant du Développement économique, devra disposer d'une compétence conforme au nouveau libellé de la compétence désormais définie comme suit :

*« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. »*

Un important travail préparatoire à la définition et au périmètre de cette compétence a été mené. Ce processus préalable de concertation et d'analyse partagée a apporté aux élus de la Communauté de Communes et des communes membres les éléments d'aide à la décision en leur permettant d'appréhender objectivement les contours de la compétence ainsi que les impacts juridiques, techniques et financiers en découlant.

Parallèlement, la Communauté de Communes adhérant au futur Pôle Métropolitain, se doit d'intégrer statutairement et expressément une telle adhésion, les statuts du pôle métropolitain et l'intérêt métropolitain ayant été approuvés, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier.

Enfin, la Communauté de Communes souhaite, dans le même temps, revoir le champ de ses interventions afin d'actualiser les statuts au plus près des objectifs et de l'avancement des actions inscrites au projet de territoire.

Ces compléments statutaires portent sur les domaines sectoriels suivants :

- **Mobilité** et plus particulièrement la prise en compte des modes doux ainsi que la mise en accessibilité et aménagements des points d'arrêt prioritaires
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** avec la valorisation des actions de transition énergétique menées dans le cadre de notre territoire labellisé TEPOS/TEPCV
- **Action sociale** en considérant, notamment, la coordination d'actions en matière de santé publique, gérontologie et la petite enfance avec les perspectives de développement du service figurant au schéma pluriannuel

Monsieur le Maire précise que la compétence GEMAPI, transférée de manière obligatoire aux EPCI au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018, n'est pas prévue dans le cadre de la présente révision statutaire. Elle fera l'objet d'une nouvelle révision statutaire programmée en 2017 dans la mesure où des études préalables sont en cours pour en mesurer toutes les conséquences.

Le projet de révision statutaire a été entériné par le Conseil Communautaire en date du 26 septembre dernier. Il est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée, à savoir la majorité des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou l'inverse, y compris la commune dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale.

Les statuts modifiés donnent lieu à la prise d'un arrêté préfectoral.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Genevois au pôle métropolitain selon les statuts et l'intérêt métropolitain ci-joint annexés,

Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, tel qu'annexée.

#### 4. Rétrocession de la voirie « Chemin de la Luche »

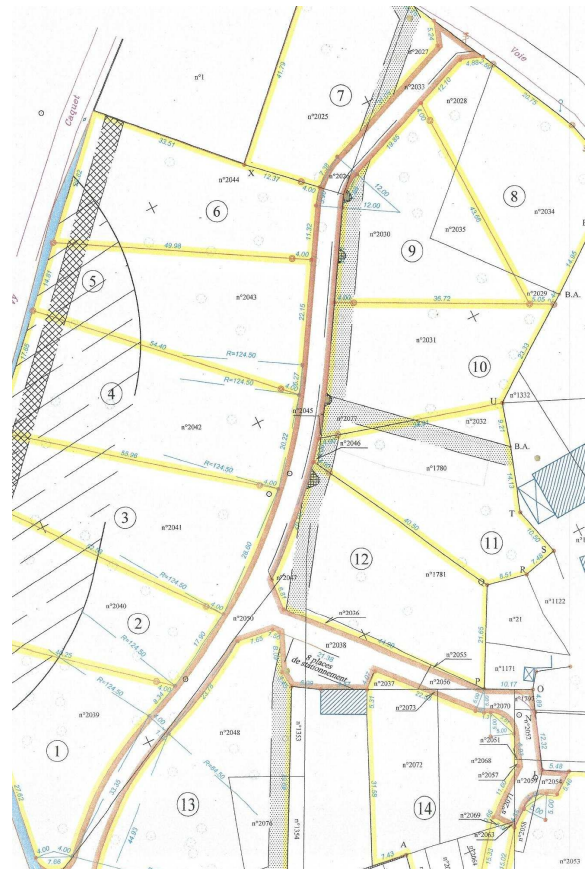
Par délibération du 10/02/2010, le Conseil avait approuvé le principe de la rétrocession de la voirie du lotissement de La luche à la commune.

Le bornage est aujourd'hui effectué et les parcelles à rétrocéder sont les suivantes :

B 1797, B 2026, B 2033, B 2038, B 2050, B 2052, B 2054, B 2056, B 2059, B 2063, B 2070, B 2071, B 2073, pour une surface totale de 1 798 m<sup>2</sup>.

**Sous réserve** de la réalisation du passage caméra et de la conformité des réseaux hydrauliques avérée par un rapport ad hoc,

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Approuve** la rétrocession gratuite des parcelles citées ci-dessus à la commune et leur intégration dans le domaine public communal  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant



## **5. Cession de terrains Jean cœur Promotion / VULBENS**

Monsieur le Maire rappelle que le terrain d'assiette de la construction du Carré Nature par Jean Cœur Promotion comprenait plusieurs parcelles nécessaires au dépôt du permis de construire.

Aujourd'hui 2 parcelles doivent être rendues à la commune : la parcelle B 2313 qui permet l'accès aux ateliers municipaux et la parcelle B2317 sur laquelle passe la voie verte le long du lotissement.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la cession gratuite de Jean Cœur Promotion à la commune de Vulbens des parcelles B 2313 et B 2317 d'une surface totale de 1565 m<sup>2</sup> et leur intégration dans le domaine public communal

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant

## **6. Ligne de trésorerie / Caisse d'Epargne**

Monsieur le Maire explique que la commune peut connaître, surtout en fin d'année, des décalages entre sa trésorerie et ses besoins, sans que cela ne remette en cause d'aucune façon l'équilibre budgétaire. Il s'avère que de nombreuses factures arrivent actuellement en même temps, concernant les travaux de rénovation de la mairie et qu'une ligne de trésorerie serait la bienvenue pour régler les entreprises dans les délais.

Il est donc proposé au Conseil de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie pour permettre de payer les dernières factures et de finir l'exercice.

Elle sera remboursée dès que les recettes attendues auront été encaissées.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne

- D'un montant de 300 000 €
- D'une durée de 12 mois
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 1,32%  
(valeur de l'indice en date du 10/10/2016 : -0,35 % soit un taux de 1,32%  
Seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro)
- Tirage par crédit d'office / Remboursement par débit d'office
- Paiement des intérêts : mensuel par débit d'office
- Frais de dossier : 0,40% / prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : néant

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **7. Informations**

### **• Lys orangé / Halpades**

Un courrier a été adressé au Directeur Général d'Halpades pour lui faire part de l'état catastrophique dans lequel se trouve le bâtiment du Lys orangé : entretien déplorable, inondations régulières, armoires électriques ouvertes, toiture et bardages dégradés laissant s'infiltrer l'humidité. Il est envisagé de soutenir les locataires en consignation de leurs loyers sous séquestre en attendant un retour à la normale. Le Directeur de la gestion locative et le Directeur du syndicat de copropriété rencontreront le Maire le 08/11/2016 pour faire un point des actions à mener.

### **• Police pluricommunale du Vuache :**

Un bilan est dressé régulièrement pour tenir le Maire et le Conseil informé des actions menées sur les territoires couverts par notre police municipale.

S'agissant des aspects budgétaires, le prévisionnel est respecté : la part de Vulbens pour les 2 premiers mois de mise en fonction s'élève à 4 482 € comprenant l'équipement, les locaux et les salaires, soit 11,68 % du total, au prorata de la population INSEE.

Les interventions à Vulbens sont au nombre de 42, comprenant des patrouilles, des présences à l'école, des avertissements de police routière et de stationnement, des contacts avec les habitants pour le respect des réglementations. Si l'action est pour le moment plutôt préventive, viendra le temps des actions répressives lorsque cela sera nécessaire.

Le Préfet a donné son accord pour que nos policiers soient armés.

Le radar qui avait été acquis par plusieurs communes dont Vulbens devra faire l'objet d'une convention avec la Préfecture puis il sera remis en fonction pour opérer des contrôles de vitesse.

- **Travaux**

Des arbres haute tige près des ateliers seront enlevés : ils sont trop haut et menacent la voie verte. Les arbustes aux abords de l'école seront également supprimés pour améliorer la visibilité.

Les travaux de rénovation de la Mairie avancent convenablement. Le bâtiment sera bientôt hors d'eau/hors d'air.

La conduite communautaire du **nouveau réservoir des Vernes** a été posée pour rallier Valleiry. L'ancienne colonne permettra à la commune de récupérer l'eau des Vernes pour alimenter ses ruisseaux.

- **Urbanisme**

- ✓ Une **déviaton de la RD7** arrivant de Dingy pourrait être envisagée afin de dérouter le trafic qui traverse le village en général et le secteur de la Fontaine en particulier, et de permettre un bouclage plus direct avec la RD 1206. Une demande d'emplacement réservé sera inscrite à l'enquête publique du PLU en cours de révision de Dingy en Vuache, en prévision de ce projet qui pourra être réalisé dans un prochain mandat.

- ✓ Le **service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme** auquel Vulbens adhère va être rejoint par les communes de Beaumont et Archamps. Saint Julien l'envisage également, ce qui permettrait de constituer une équipe de 3 agents : l'instructeur actuel au service commun, celui de Saint Julien et un 3<sup>ème</sup> qu'il faudra embaucher.

- ✓ **EPF** : dans le cadre des rencontres sur la stratégie financière des communes, des rencontres ont lieu dans chaque commune avec l'EPF et la CCG afin de définir les éventuelles réserves foncières à faire porter par l'EPF.

- **Affaires sociales et scolaires**

- ✓ Une convention passée avec la **CPAM** va permettre à notre service d'accueil de renseigner les habitants sur leurs droits en matière de remboursement. Nombreux sont ceux qui ignorent avoir des droits et passent ainsi à côté d'un apport financier non négligeable. Notre personnel et 2 élus seront formés et pourront mettre en place ce service à partir du 08/11/2016.

- ✓ Lors de la « semaine bleue » dédiée aux personnes âgées, les membres du **CCAS** rendront visite aux habitants seuls. L'an prochain, le CCAS aimerait mettre en place une journée de rencontre avec les enfants de l'école.

- ✓ **Transport scolaire** : de gros problèmes de comportements ont été relevés sur la ligne Chevrier/Vulbens. Les parents et les élèves concernés vont être convoqués par le Maire.

- ✓ **La Maison familiale** voit ses effectifs baisser de 180 à 160 élèves cette année donc une classe a fermé. Les raisons sont à chercher en partie du côté de l'absence de liaison le lundi entre Valleiry et Vulbens qui pose problème aux étudiants pour arriver jusqu'au centre de formation. La CCI d'Annemasse a également ouvert un cursus qui peut faire concurrence à la MF. Enfin, 15% des orientations post 3<sup>ème</sup> se font en Suisse.

- **Territoire**

- ✓ **Emploi** : Pôle emploi a organisé une semaine pour l'emploi grâce à un salon professionnel offrant 50 postes et ouvert aux gens en difficulté.

- ✓ Le service Mobil'emploi apporte une aide pour passer le permis de conduire ou en cas de panne pour remplacer ponctuellement un véhicule.

- ✓ **L'accorderie** est désormais ouverte et déjà forte de 90 accordeurs. Son inauguration aura lieu 35 route de Thairy à Saint Julien, le 24/11/2016 à 19h.
- ✓ **Pénurie médicale** : notre territoire connaît une dramatique pénurie médicale. Les urgences de l'hôpital de Saint Julien sont saturées par des consultations « ordinaires » qui devraient être faites par des médecins généralistes. Des solutions sont donc recherchées pour pallier ce manque.

Le concept de Maison de santé, comme le projet qui voit peu à peu le jour à Valleiry, paraît être une bonne alternative, en permettant à plusieurs professions médicales de se regrouper sur un seul pôle et de se compléter. Moyennant l'établissement d'un projet de santé, l'Agence Régionale de Santé peut subventionner de 20 000 € à 50 000 € par an.

En terme d'attractivité, notre territoire a plutôt mauvaise réputation auprès des universités de médecine de Lyon et de Grenoble en raison du coût élevé de la vie et des logements. La maison de santé de Valleiry prévoit donc 2 appartements pour un médecin et les stagiaires qui sont amenés à collaborer avec les professionnels.

Pourtant d'après l'ARS, il n'y a pas de problème sur notre bassin de vie : elle considère un secteur qui va de Boège au Pays de Gex pour dire que la présence médicale est satisfaisante. Les statiques seraient bien différentes si le Genevois était pris en tant que tel et c'est ce qui lui est demandé.

- Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SPCV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**La séance est levée à 22h.**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 16 novembre 2016, dans la salle du conseil temporaire, dans la partie bungalow de la mairie provisoire.**

